

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

20 novembre 2024

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre 2024 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/11 N°4

Objet de la Délibération :
Avenant 2 entente tri

Présents : Mme N.COYARD, MM. S.JADOUL, D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : M. S.OBARA

Suppléants présents : M. S.JADOUL

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du 8 juin 2021, relative à la validation sur le principe d'un partenariat avec le SYVALOM pour le tri des emballages.

Vu la délibération du 29 mars 2022, approuvant la participation du SMET à l'Entente intercommunale relative à la mutualisation des coûts relatifs au tri et au traitement des déchets issus des collectes sélectives entre le SMET, le SYVALOM et le SDED52.

Vu la délibération du 6 juillet 2022, approuvant la convention d'Entente entre le SMET, le SYVALOM et le SDED52

Vu la délibération du 2 novembre 2022 actant la poursuite de l'Entente

Vu la délibération du 6 décembre 2022 validant l'avenant 1 à la convention d'Entente,

Vu le projet d'avenant 2 présenté en séance,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

VALIDE l'avenant 2 à la convention d'Entente,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2024